

MISSION PARLEMENTAIRE

Mission Education au Développement Durable : Propositions faisant
suite au travail d'animation de la communauté des éco-délégués
(octobre 2020 – mars 2021)

Brune Poirson

Table des matières

I.	Introduction :.....	3
1.	Le mouvement des jeunes en faveur du climat.....	3
2.	La Convention Citoyenne pour le Climat	4
II.	Le contexte de la mission parlementaire.....	5
1.	Animer la communauté des éco-délégués.....	5
2.	L'approche.....	6
a.	Echanges nourris avec tous les recteurs.....	6
b.	Organisation de webinaires avec les éco-délégués pour mobiliser, animer, structurer, renforcer la dynamique autour de l'éducation au développement durable.....	6
c.	« Développer une écologie républicaine ».....	7
III.	Constats	9
IV.	Trois points de vigilance.....	11
1.	L'écologie pourrait être un facteur de division plutôt que d'union.....	11
2.	Une approche morale de l'écologie pourrait affaiblir la compréhension de la nécessité d'agir.....	11
3.	Faire comprendre pour inciter à l'action	12
V.	Trois grandes priorités.....	13
1.	Priorité I : Ecologiser le ministère de l'Education Nationale en mettant les éco-délégués au cœur du dispositif d'éducation au développement durable.....	13
a.	Intégrer l'écologie comme faisant partie des valeurs de la République.....	13
b.	Aller au-delà des éco-gestes	13
c.	Donner une place plus importante à « l'observation ».....	14
d.	Assurer une continuité de l'engagement écologique au sein des établissements.....	15
e.	Valoriser les acquis et les compétences des éco-délégués	16

f.	Offrir aux enseignants des dispositifs « souples » de formation.....	17
g.	Mesurer les compétences des élèves en fin de cycle	18
h.	Le développement durable comme un des critères d'évaluation	18
i.	Elargir aux lycées français de l'étranger	18
2.	Priorité 2 : Structurer le travail des éco-délégués.....	19
a.	Mettre en place les conditions de réussite des éco-délégués en établissant un programme de travail et un suivi	19
b.	Créer une communauté au sein de leur établissement	20
c.	Créer une communauté au-delà de leur établissement.....	21
d.	S'assurer que ce ne soit pas que l'affaire des filles, mais bien l'affaire de tous.....	22
e.	Permettre aux éco-délégués d'évaluer l'impact de leurs projets	22
f.	Valoriser le rôle des « référents Education au Développement Durable ».....	23
3.	Priorité 3 : Développer et structurer des partenariats avec trois types d'acteurs clefs	24
a.	Les collectivités territoriales	24
b.	Le Ministère de la Transition Ecologique et ses agences.....	25
c.	Les associations	26
VI.	Conclusion.....	28
VII.	Annexes.....	30
	Annexe 1 : Personnes rencontrées	32
	Annexe 2 : Webinaires avec les éco-délégués.....	41
	Annexe 3 : Exemple d'un webinaire avec des éco-délégués	44
	Annexe 4 : Historique du concept d'éco-délégués.....	46
	Annexe 5 : Le Conseil scientifique de l'éducation nationale	50

I. Introduction :

I. Le mouvement des jeunes en faveur du climat

L'année 2019 a été marquée par l'amplification des mouvements en faveur d'une plus grande préservation de l'environnement. L'adolescente Greta Thunberg et le mouvement « Fridays for future », qui s'est développé dans le sillage de ses prises de parole publiques, ont eu une forte influence à travers le monde occidental. La France a connu une série de « marches pour le climat » qui a mobilisé des élèves de lycées et des étudiants. Une de leurs demandes phares portait sur l'éducation au développement durable : ils souhaitaient que les questions liées au réchauffement climatique et à la préservation de la biodiversité soient plus présentes au sein de l'École.

Au mois de juin 2019, sur les recommandations des élus du Conseil National de la Vie Lycéenne, le Ministère s'est engagé sur huit mesures d'accompagnement et d'actions pour le climat et l'éducation au développement durable et la circulaire du 27 août 2019 précise les modalités de mise en œuvre de ces huit mesures :

- ✓ Lancer un appel à projets en septembre 2019, afin de mobiliser les écoles et les établissements scolaires sur ces sujets.
- ✓ Généralisation dans les écoles et les établissements dans une démarche de développement durable vers la labellisation E3D. Cela passera par leur engagement dans les enseignements, la vie scolaire, la gestion et le bâti et différents partenariats. Objectif fixé : 10 000 écoles et établissements labellisés en 2022.
- ✓ Créer, dès la rentrée 2019, un prix "EDD 2030" pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées.
- ✓ Faire de chaque école et établissement un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité.
- ✓ Identifier un binôme d'éco-délégués par collège et par lycée, avec un objectif : 20 000 éco-délégués en 2020
- ✓ Consacrer une séance annuelle complète des Conseils académiques de la vie lycéenne ainsi que du Conseil national de la vie lycéenne aux thématiques ayant trait au développement durable.
- ✓ Intégrer les élus lycéens aux comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable.
- ✓ Intégrer les enjeux du développement durable dans TOUS les diplômes des voies technologiques et professionnelles.

« *Nous ne sommes plus un mammouth, nous sommes un peuple de colibris* » a déclaré le ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Depuis la rentrée 2020, les classes de collège et de lycée doivent élire des « éco-délégués », les classes de CMI et CM2 sont également encouragées à le faire. Dans ce dispositif éducatif, les élèves sont considérés comme des acteurs centraux de la transition écologique. En plus des délégués classiques, il y aura désormais un éco-délégué dans chaque classe de collège et lycée. Ce dispositif s'était développé au fil des années dans un nombre croissant d'établissements, le ministère de l'Education nationale a décidé de le généraliser. C'est l'une des huit mesures retenues pour renforcer l'écologie au cœur de l'école.

Le rôle des éco-délégués est de participer à la mise en œuvre du développement durable dans leur établissement. Les élèves sont encouragés à s'engager et à devenir des acteurs de la transition écologique en menant des projets en faveur de la protection de la biodiversité et de la lutte contre le réchauffement climatique. Malgré la crise sanitaire qui a grandement compliqué la capacité des élèves et des enseignants à développer des projets autour des enjeux environnementaux, de nombreuses initiatives ont pu voir le jour ces derniers mois. Elles font de l'École un lieu d'apprentissage global du développement durable.

2. La Convention Citoyenne pour le Climat

Réunie pour la première fois en octobre 2019, la Convention Citoyenne pour le Climat regroupe 150 citoyens de 16 à 80 ans tirés au sort. Ces hommes et ces femmes, ni militants, ni experts ont eu pour mission de remettre au Chef de l'État une série de propositions à reprendre dans un projet de loi, à son tour soumis au Parlement pour adoption. La question sur laquelle les citoyens étaient amenés à se pencher était la suivante : « Comment réduire d'au moins 40% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, dans une logique de justice sociale ? »

Le renforcement de l'éducation au développement durable est une des recommandations de la Convention citoyenne pour le climat, qui préconise notamment de « *renforcer les modalités d'éducation à l'environnement et au développement durable en en faisant une mission transversale des enseignants* ». Ces propositions ont été intégrées dans le projet de loi Climat et Résilience en cours d'examen parlementaire. L'éducation au développement durable est ainsi fortement réaffirmée comme une éducation transversale, à laquelle contribuent tous les enseignements, tout au long de la vie scolaire. Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté devrait voir ses missions élargies au développement durable, ce qui permettra de développer davantage de démarches collectives

dans ce domaine avec les partenaires de l'Ecole telles que les associations ou les collectivités territoriales.

II. Le contexte de la mission parlementaire

I. Animer la communauté des éco-délégués

En octobre 2020, le Premier ministre, à la demande du ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports me confie une mission parlementaire sur l'éducation au développement durable. Dans un contexte de généralisation du dispositif des éco-délégués mais également de crise sanitaire pouvant freiner leur déploiement, le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports souhaite que je consacre l'essentiel de ma mission à un travail d'animation et de mobilisation des rectorats afin d'aider au déploiement et à la pérennisation du dispositif des éco-délégués.

En rendant obligatoire l'élection d'un éco-délégué par classe, la circulaire du 24 septembre 2020 a permis d'aller un peu plus loin dans la solidification de la communauté des éco-délégués. Insuffler du dynamisme, ne pas laisser s'essouffler une communauté récemment mise en place et demandeuse d'action, voici un des principaux fils rouges de cette mission. Il s'agissait d'identifier des pistes pour animer une communauté qui à terme devrait représenter 250 000 élèves éco-délégués !

A travers cette mission, mon objectif n'était pas de « faire le grand soir de la transition écologique » au sein du Ministère de l'Education Nationale, mais bien plutôt, de participer avec humilité à une dynamique concrète en faveur de l'action, tout en évitant de fournir un travail redondant avec les multiples réflexions de grande qualité qui existent déjà sur le sujet de l'éducation au développement durable. En matière de transition écologique, la priorité est à la mise en œuvre, à la transformation concrète de nos modes de vie et à l'écologisation de nos institutions, dont l'Ecole fait partie au premier chef.

Mon objectif, à la demande du ministre de l'Education Nationale, a donc été d'aller à la rencontre de chaque acteur clef dans le domaine afin de comprendre et recueillir les initiatives exemplaires qui existent déjà et tenter d'en saisir les contenus afin de proposer qu'elles soient répliquées. Par ailleurs, dans un contexte de crise sanitaire particulièrement aigue, obligeant parfois certaines classes à fermer et réduisant considérablement les initiatives ou projets qui pouvaient être lancés

par les éco-délégués, une des priorités était d'insuffler une dynamique en faveur du déploiement du dispositif éducatif des éco-délégués. Le dispositif se généralisant au cours d'une année marquée par les limitations dues à la crise du Covid-19, le risque était grand de voir cette dynamique s'essouffler avant même qu'elle ait eu le temps de se déployer. La lutte contre le réchauffement climatique et l'éducation au développement durable qui en est son préalable ne peuvent attendre. Ils doivent perdurer et être défendus concrètement en dépit de la crise sanitaire. C'est le sens de la mission qui m'a été confiée par le Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

2. L'approche

a. Echanges nourris avec tous les recteurs

Garants des politiques du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les Recteurs jouent un rôle central dans le cadre de cette mission. Il a donc été capital de les rencontrer tous, un par un, afin de leur en présenter les enjeux et les objectifs. Ainsi, des réunions de travail ont eu lieu avec chacun des 31 recteurs et trois vice-recteurs d'Outre-Mer, portant sur trois points-clé de la mission :

- ✓ les temps forts et les grandes avancées de l'Académie en termes d'Éducation au Développement Durable ;
- ✓ la possibilité d'organiser un événement rassemblant les éco-délégués et les partenariats tissés avec les services du Ministère de la Transition Écologique ;
- ✓ les collectivités territoriales et les associations.

b. Organisation de webinaires avec les éco-délégués pour mobiliser, animer, structurer, renforcer la dynamique autour de l'éducation au développement durable

À l'issue des rencontres avec les Recteurs et Rectrices d'académies, il a été établi que, dans une optique d'animation des éco-délégués, un ou plusieurs événements seraient organisés dans chaque académie. L'objectif de tels événements était non seulement de mettre en valeur et à l'honneur les éco-délégués dans chaque académie afin que perdure la volonté politique forte qui avait entraîné la décision de généraliser les éco-délégués, mais aussi que les éco-délégués puissent s'exprimer sur leurs réalisations et leurs attentes. En raison du contexte sanitaire compliqué lié à l'épidémie de

COVID-19, la plupart de ces évènements ont pris la forme de webinaires pour lesquels les recteurs et leurs équipes, les chefs d'école et d'établissement, les enseignants et les élèves se sont mobilisés. L'objectif de ces rencontres était double. Féliciter, d'une part, les éco-délégués actifs, novateurs et engagés ainsi que leur établissement, montrer que leur implication est reconnue. Créer, d'autre part, une émulation vis-à-vis des établissements et des écoles – voire des académies – qui n'auraient pas encore pris ou su prendre le sujet à bras le corps.

c. « Développer une écologie républicaine »

Aujourd'hui, au sein du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, la mise en œuvre de l'éducation au développement durable varie beaucoup d'un rectorat à l'autre, et même d'un établissement à l'autre. Plusieurs voies ont donc été explorées afin d'établir une culture commune de l'éducation au développement durable au sein de l'École de la République.

Ainsi, le Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale a été saisi. Composé de chercheurs reconnus issus de différentes disciplines, le Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale a pour mission de « mettre les résultats de la recherche, de l'expérimentation et de la comparaison internationale à la portée de tous et d'émettre des recommandations pour enrichir la formation initiale et continue des enseignants ainsi que celle des cadres de l'éducation nationale ». Un groupe de travail sur « le Climat, biodiversité et développement durable » a été mis en place. Il réunit des membres du CSEN, des représentants du ministère de l'Éducation nationale et d'autres administrations, ainsi que des chercheurs spécialistes des questions environnementales. Leur mission est d'identifier les points forts et les difficultés constatés et proposer des recommandations pour améliorer l'éducation au développement durable.

Le groupe de travail « Climat, biodiversité et développement durable » a trois objectifs principaux :

- ✓ Poser les fondements scientifiques de l'enseignement au développement durable ;
- ✓ Proposer des actions concrètes aux élèves et aux professeurs ;
- ✓ Concevoir un système d'évaluation de ces actions.

Les pistes de travail identifiées par le groupe de travail « Climat, biodiversité et développement durable » sont les suivantes [à ce stade, ces propositions n'ont rien d'officiel et sont très préliminaires] :

- ✓ « Glossaire des concepts » : l'idée ici est de proposer un glossaire de plusieurs dizaines de termes communément employés dans l'EDD à l'attention des lycéens et des adultes (du monde de l'éducation). Ce glossaire pourrait avoir un chapeau qui insiste sur la construction de la complexité et qui promeuve une vision systémique.

- ✓ « Exemples commentés de projets de terrain » : Sélectionner deux ou trois exemples de projets éducatifs et donner à voir pourquoi ces ressources sont choisies en partageant la grille d'analyse retenue avec les éco-délégués, les professeurs, les établissements et les inspecteurs d'académie.
- ✓ « Indicateurs et grille de lecture » : Travailler sur les critères scientifiques, pédagogiques, civiques, etc. pour servir de base à l'analyse des projets ci-dessus. Ils pourront aussi être appliqués aux manuels scolaires.
- ✓ « Recommandations pour l'institution éducative » : Formation et évaluation des professeurs, reconnaissance des compétences, organisation et compétence des inspecteurs, des rectorats, des services du ministère, etc.
- ✓ S'inspirant du succès du Train du climat, une opération d'envergure qui puisse aller à la rencontre des élèves et professeurs dans les régions.

III. Constats

Des rencontres avec des élèves éco-délégués ont pu être organisées dans la grande majorité des académies, sauf pour quelques-unes en raison de contraintes de calendrier. Les rectorats, les directeurs d'écoles et chefs d'établissements, les enseignants et les élèves, se sont mobilisés pour organiser ces rencontres, malgré les difficultés organisationnelles liées à la crise sanitaire. Sur la base de programmes proposés par les rectorats, ces rencontres ont pris des formes variées. Elles ont souvent rassemblé plusieurs établissements voire plusieurs dizaines d'établissements, des dizaines d'élèves voire des centaines d'élèves. Ces rencontres ont parfois pris la forme d'un dialogue approfondi avec quelques élèves, parfois la forme d'un forum des jeunes pour l'éducation au développement durable, parfois encore la forme d'un plateau TV organisé dans un auditorium. Il est à noter que les élèves ont été associés à la préparation même de l'événement (montage de vidéos, implication des filières professionnelles dans la décoration ou l'ambiance musicale de la salle, etc). Malgré quelques difficultés techniques liées à la transmission numérique, l'ensemble des programmes prévus ont pu se dérouler, les échanges ont pu se tenir et ils ont été très riches.

Au cours de ces webinaires, ce sont des élèves éco-délégués très motivés qui ont présenté, avec leurs professeurs, de nombreux projets d'une grande diversité.

Au fil des rencontres avec les éco-délégués des différentes académies, plusieurs types de projets relativement classiques sont souvent revenus. D'autres croisaient plusieurs enjeux ou étaient plus originaux. Dans un certain nombre de cas, la présentation des projets était faite sous l'angle des objectifs du développement durable (ODD) notamment des projets croisant plusieurs ODD, par exemple croisant les thématiques environnement et solidarité. On pouvait aussi noter une certaine créativité et une adaptation aux spécificités des territoires.

Les démarches et projets exposés ont montré toute l'importance de la transversalité et de la multidisciplinarité dans l'éducation au développement durable, ainsi qu'un effet d'entraînement et de sensibilisation des éco-délégués vers l'ensemble des élèves.

Les démarches partenariales se sont beaucoup développées, que ce soit avec les associations, les collectivités territoriales ou des établissements publics experts dans leur domaine.

Au-delà de l'apprentissage des enjeux liés à l'environnement et au développement durable, les échanges ont montré que ces projets participent à un apprentissage de l'expression orale et de la conduite de projet et aussi à un apprentissage du collectif et de la solidarité.

Le contexte de la crise sanitaire n'a pas été facilitant : il a empêché des travaux en groupes, des activités, des sorties. Mais des éco-délégués ont été élus, ils se sont engagés dans leur mission, et de nombreux projets ont vu le jour.

Ces webinaires ont montré la mobilisation de la communauté éducative et mis en relief le rôle du référent EDD dans chaque établissement.

Au niveau des rectorats, les chefs de mission académique EDD portent - avec leur recteur - l'éducation au développement durable auprès de la communauté éducative et des partenaires. L'histoire, la dynamique et les moyens sont bien entendu variables d'une académie à l'autre, mais l'EDD bénéficie d'un réseau académique mobilisé.

IV. Trois points de vigilance

1. L'écologie pourrait être un facteur de division plutôt que d'union

Si les mobilisations des jeunes en faveur du climat peuvent laisser penser qu'elles permettent d'accroître la prise de conscience en faveur du climat au sein de la société en général, elles pourraient également être facteur de divisions de la société française, voire venir renforcer certaines de ses fractures.

L'analyse de la sociologie des jeunes ayant pris part au mouvement lancé par Greta Thunberg, révèle que les jeunes habitant les zones rurales se sont beaucoup moins mobilisés en faveur du climat que leurs homologues des villes. Par ailleurs, les jeunes des catégories sociales supérieures sont sur-représentés dans les mouvements en faveur du climat. Une étude qualitative menée lors de deux manifestations à Paris montrent que 72 % ont au moins des participants ont un de leurs parents qui appartient à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures. L'étude insiste sur le fait qu'il faille « *noter l'absence d'une jeunesse : celle issue des classes populaires* ».

Ainsi, il est important que l'Ecole de la République se préoccupe de façon uniforme et dans l'ensemble de ses rectorats des questions liées au développement durable. Cette question sociétale ne peut devenir l'apanage des catégories sociales supérieures et des établissements situés dans les zones urbaines. Si non, les sujets environnementaux pourraient non seulement devenir des révélateurs de certains clivages français mais pourraient les accroître.

2. Une approche morale de l'écologie pourrait affaiblir la compréhension de la nécessité d'agir

La préservation de l'environnement suppose une approche scientifique, avant une approche morale. Par exemple, on trie les déchets parce qu'il est prouvé scientifiquement que recycler permet d'économiser des ressources naturelles, plutôt que parce que c'est « bien ». Or il n'est pas rare que les médias mais également certaines Organisations Non-Gouvernementales véhiculent une vision morale de la transition écologique. Celle-ci peut s'avérer contre-productive à terme, parce qu'il est plus facile de s'opposer à une morale qu'à des faits scientifiques. Une approche morale pourrait affaiblir la bonne compréhension de la nécessité d'agir et la compréhension du pourquoi de l'action (le pourquoi ou le pour quoi n'est pas suffisamment internalisé et compris, or l'enjeu premier est celui des apprentissages lorsque l'on parle d'élèves).

3. Faire comprendre pour inciter à l'action

Paradoxalement, la prise de conscience du réchauffement climatique et de l'urgence face à laquelle nous sommes peut avoir pour conséquence l'inaction. Cette prise de conscience peut paralyser certains jeunes. Face au réchauffement climatique, lorsque les individus acquièrent des connaissances sur le sujet, trois attitudes principales apparaissent (d'après Dywer) :

- (1) le déni, c'est-à-dire la négation du changement climatique et donc le refus de changer son mode de vie ;
- (2) l'angoisse, c'est-à-dire de fortes inquiétudes liées au réchauffement climatique et une projection dans l'avenir fondée sur une perspective de chaos et de destruction du monde tel qu'il est aujourd'hui ;
- (3) l'agentivité, c'est-à-dire la reconnaissance de l'urgence du problème et la conviction que l'action peut aider à trouver des solutions.

Le déni et l'anxiété (qui a pour corollaire le catastrophisme ou la « collapsologie ») freinent l'action en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. Il est donc nécessaire de susciter de l'inquiétude, qui pousse à l'action, mais pas de l'angoisse, qui est paralysante. Cela est d'autant plus important que les élèves sont exposés à un environnement médiatique (médias et réseaux sociaux) où se confondent trop souvent faits et opinions. Cette exposition peut être un facteur de confusion. Elle peut entraîner des représentations simplificatrices, des peurs irrationnelles ou encore une méfiance exagérée à l'égard de la science et de l'idée de progrès.

V. Trois grandes priorités

I. Priorité I : Ecologiser le ministère de l'Éducation Nationale en mettant les éco-délégués au cœur du dispositif d'éducation au développement durable

a. Intégrer l'écologie comme faisant partie des valeurs de la République

La transmission des valeurs de la République est assurée par l'éducation. L'École se mobilise pour les valeurs de la République. Un plan de formation aux valeurs de la République et à la laïcité a été lancé et a permis de former 300 000 enseignants. De nombreuses actions éducatives, ou encore le parcours citoyen de l'élève permettent de transmettre les valeurs républicaines et les notions de laïcité, citoyenneté, culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination.

La préservation de l'environnement fait partie des valeurs de la République. En 2004, la Charte de l'environnement a été adossée à la Constitution de la Cinquième République. Dans son article 8, la Charte souligne la nécessité de l'éducation et de la formation à l'environnement, qui doivent « contribuer à l'exercice des droits et des devoirs ». Cette charte a permis d'accélérer la mise en place de l'éducation au développement durable, qui s'est généralisée dès la rentrée de 2004. Par ailleurs, dans une décision du 31 janvier 2020, le Conseil constitutionnel a jugé que la protection de l'environnement constitue un objectif de valeur constitutionnelle en vertu du préambule de la Charte de l'environnement. Enfin, mi-décembre 2020, le Président de la République a annoncé sa volonté de soumettre à référendum l'intégration de la préservation de l'environnement et de la biodiversité dans l'article 1 de la Constitution. Ainsi la protection de l'environnement fait partie des valeurs de la République.

b. Aller au-delà des éco-gestes

L'écocitoyenneté à l'école ne devrait pas être réduite à l'apprentissage d'éco-gestes (éteindre la lumière, fermer les fenêtres quand le chauffage fonctionne, trier ses déchets...). Si ces gestes sont importants parce qu'ils permettent aux élèves d'entrer « facilement » dans une démarche active en faveur du développement durable et de réduire concrètement l'empreinte environnementale des établissements scolaires, ils ne sont pas pour autant suffisants et ne peuvent constituer un aboutissement. D'après Sjögren, l'adoption de normes comportementales par les élèves doit aller

de pair avec l'acquisition d'un esprit critique et de compétences qui leur donnent les moyens de comprendre ce qui se joue dans les choix politiques liés développement durable.

Plusieurs catégories de compétences à propos de l'éducation au développement durable devraient être acquises par les élèves. Tout d'abord des compétences techniques et scientifiques qui permettent de résoudre des problèmes (il est important que les élèves soit en mesure de maîtriser des concepts tels que celui de biodiversité, de système climatique, etc.) mais également d'acquérir des notions relatives à la gestion des risques. En effet, le réchauffement climatique est devenu une réalité et suppose donc d'apprendre à s'adapter et à anticiper les risques qu'il entraîne. Les élèves devraient par ailleurs pouvoir acquérir des capacités sociales qui sont indispensables pour la tenue de débats démocratiques. Les conséquences liées au réchauffement climatique vont exiger des élèves devenus adultes qu'ils participent aux prises de décisions collectives. Il faut donc qu'ils soient en mesure d'y contribuer pleinement. Enfin, les élèves doivent acquérir des compétences principalement transversales pour la mise en œuvre liées au développement durable : à des compétences prospectives et systémiques doivent s'ajouter des compétences en termes de responsabilité et d'éthique pour agir en fonction de valeurs fondamentales.

c. Donner une place plus importante à « l'observation »

De nombreux éco-délégués, nous ont révélé se sentir un peu seuls dans leur combat en faveur de l'environnement. Ils déplorent le fait que les autres élèves ne se sentent souvent pas concernés par les questions environnementales. Les éco-délégués se sentent « à part », comme s'ils étaient les seuls à s'intéresser à la lutte contre le réchauffement climatique et à vouloir agir en faveur de la transition écologique. Ils nous ont confié être dubitatifs sur leur capacité à emmener d'autres élèves vers des actions en faveur de l'environnement. Ils se posent deux questions récurrentes :

- Sommes-nous la bonne conscience de l'autre ?
- Comment peut-on entraîner les autres avec nous ? Les autres élèves, mais aussi notre famille ?

Selon des recherches en psychologie, sans une expérience personnelle et directe du changement climatique ce phénomène est difficile à conceptualiser pour des élèves (de tout âge). De nombreux chercheurs ont montré que les humains sont sujets à une sorte de « myopie temporelle », qui fait que les menaces à court-terme et les gains immédiats sont priorisés au détriment des risques à long-terme, même s'ils sont potentiellement bien plus graves. Face à cela, il est essentiel de mettre les élèves en contact avec les conséquences concrètes du réchauffement climatique et d'insister

sur l'observation. C'est en partant du « terrain », de la réalité physique que les élèves pourront appréhender et saisir pleinement les sujets liés à la transition écologique.

Ainsi, mettre l'observation au cœur de la démarche des éco-délégués nous semble indispensable. En effet, des études révèlent que les approches didactiques de l'éducation au changement climatique ont été relativement inefficaces pour influencer les attitudes et comportements des élèves (d'après Roussel & Cutter par exemple). Par ailleurs, l'acquisition de connaissances scientifiques est cruciale mais pas suffisante pour entraîner un changement de comportements (d'après Meira).

De plus, permettre aux éco-délégués (et aux élèves plus largement) de se rendre sur le terrain afin d'observer leur permet de toucher du doigt l'approche scientifique qui repose sur une phase d'observation. Elle permet également de mettre l'élève en situation active face à l'acquisition de connaissances. Par ailleurs, elle peut susciter des vocations et déclencher des passions, améliorant la santé mentale des élèves. Cependant, de nombreux enseignants ont regretté le fait que les sorties scolaires centrées sur la découverte du monde naturel sont extrêmement complexes et lourdes à organiser. Il serait utile de mener un travail avec les collectivités territoriales et les rectorats afin d'identifier si et comment pourrait se déployer une culture de terrain et de l'observation. C'est un socle indispensable à une éducation au développement durable de qualité.

d. Assurer une continuité de l'engagement écologique au sein des établissements

Nombreux sont donc ceux qui regrettent l'absence de continuité des actions en faveur de l'environnement au sein des établissements. Lors de nos échanges avec eux, les éco-délégués et leurs encadrants ont regretté que de nombreuses actions en faveur de l'environnement reposent principalement sur la bonne volonté d'élèves ou de professeurs particulièrement dynamiques et volontaires sur les questions environnementales. Ce sont souvent des initiatives qui sont le fruit de quelques individus particulièrement motivés. Parfois leur départ de l'établissement fait que leurs initiatives ne sont pas poursuivies, ruinant ainsi des années d'efforts.

De nombreux éco-délégués, mais aussi professeurs, souhaiteraient qu'il existe également une plus grande continuité d'un cycle à l'autre (primaire/collège/lycée). Cela permettrait de construire des parcours de compétences, mais également des projets ambitieux qui pourraient être mis en œuvre sur plusieurs années et bénéficier à plusieurs générations d'éco-délégués. Ainsi, une communauté d'éco-délégués pourrait plus aisément se structurer et mettre en œuvre des actions qui aillent au-delà des simples « éco-gestes » et qui permettent aux éco-délégués d'acquérir des compétences et des connaissances solides et pérennes.

e. Valoriser les acquis et les compétences des éco-délégués

Les éco-délégués acquièrent des compétences qui sont cruciales au 21^{ème} siècle. Il serait utile de les valoriser. D'après l'Organisation de coopération et de développement économiques, le terme « compétence » représente « la capacité à mettre en œuvre des résultats/acquis d'apprentissage d'une manière appropriée dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel). Une compétence ne se limite pas à des éléments cognitifs (impliquant le recours à la théorie, à des concepts ou à des connaissances tacites) ; elle englobe des aspects fonctionnels (impliquant des capacités techniques) de même que des qualités interpersonnelles (par exemple, habiletés sociales et organisationnelles) et des valeurs éthiques ».

D'après l'Organisation de coopération et de développement économiques ou encore la Commission européenne, les compétences du 21^{ème} siècle les plus importantes sont celles qui sont en lien avec la pensée critique, la communication, la collaboration, la créativité et l'innovation. Ce sont des compétences que les éco-délégués acquièrent et développent en remplissant leur mission.

Ainsi par exemple, les éco-délégués acquièrent des compétences solides en matière de communication orale, de prise de parole en public, ou de communication inter-personnelle. Nous avons pu le constater lors des webinaires et des réunions que nous avons menées au cours des six derniers mois. Les éco-délégués ont été amenés à s'exprimer en public, devant leurs professeurs, leurs camarades, ou encore devant des directeurs d'établissements et des recteurs. Parfois, leur auditoire comprenait jusqu'à plusieurs centaines de personnes. Quel que soit leur âge (entre 12 et 17 ans en moyenne), et à quelques très rares exceptions près, les éco-délégués ont fait montre d'une remarquable agilité à l'oral.

Les éco-délégués développent des capacités de collaboration et de sensibilisation de leur entourage (autres élèves et adultes de leurs établissements). Lorsqu'ils lancent des projets, ils travaillent en équipe, avec d'autres éco-délégués mais également avec les élus du Conseil de la Vie Collégienne ou du Conseil de la Vie Lycéenne. Ils apprennent à bâtir un projet, à lancer des actions, à suivre leur mise en œuvre en collaboration avec un large éventail de personnes. Cela fait partie des compétences clefs pour le 21^{ème} siècle, et plus spécifiquement pour mener la transition écologique au sein des établissements scolaires, mais plus largement au sein de la société.

Aujourd'hui, le fait d'avoir été éco-délégués, c'est-à-dire d'avoir fait le choix de s'engager et d'avoir par là même acquis de nouvelles compétences, n'est pas spécifiquement valorisé par rapport aux autres élèves. Certains éco-délégués ont indiqué qu'être éco-délégués leur demandait beaucoup

de temps et d'efforts, qu'ils devaient parfois prendre sur du temps de révision ou de loisirs avec des amis, sans pour autant que leurs efforts ne soient reconnus. Ils se sentent peu mis en valeur par rapport à leurs camarades qui ont fait le choix de ne pas s'engager. Ainsi de nombreux éco-délégués et leurs professeurs ont insisté sur le fait qu'ils aimeraient que puisse en être fait mention sur le bulletin scolaire des élèves éco-délégués par exemple.

f. Offrir aux enseignants des dispositifs « souples » de formation

Les professeurs et enseignants bénéficient souvent de formations très solides et organisées rigoureusement plusieurs mois à l'avance. De nombreuses demandes sociétales d'éducation à des enjeux transversaux pèsent sur les professeurs (égalité femmes/hommes, lutte contre la radicalisation, respect de l'autre, etc). Ainsi, s'il serait souhaitable qu'ils puissent tous bénéficier de formations au développement durable, dans les faits, il faudrait apporter un peu de souplesse, pour ne pas alourdir un programme déjà chargé et un emploi du temps très chargé. Et cela serait difficile à mettre en œuvre dans un futur proche. Une alternative pourrait donc être d'organiser sans attendre des événements (virtuels ou en présentiel) qui permettraient de nourrir les professeurs sur le sujet du développement durable sans leur imposer un emploi du temps rigide, ni les laisser se former « seuls » sur leur temps libre. Ainsi par exemple, il pourrait être envisageable de lancer un cycle de conférences sur l'éducation au développement durable, des rencontres avec des acteurs importants du monde de la protection de l'environnement qui pourraient avoir lieu une fois par mois par exemple, et qui pourraient être largement ouvertes au réseau des référents et chefs de mission et inscrite au Programme National de Formation.

Certains enseignants ont également signalé qu'ils se sentaient parfois un peu démunis pour répondre à certaines questions de leurs élèves et éco-délégués. Ils ont également insisté sur le fait qu'ils n'ont pas toujours le temps de mettre à jour leurs connaissances en fonction des évolutions législatives, scientifiques ou institutionnelles de certains sujets liés à la transition écologique. Il peut être compliqué pour eux d'intégrer des savoirs évolutifs qui ne sont pas stabilisés et qui ne peuvent être abordés que dans un cadre interdisciplinaire. Pour leur permettre d'être accompagnés, il pourrait être utile de mettre en place une plateforme en ligne qui pourrait être un centre de ressources, avec notamment un forum de questions/réponses où les professeurs pourraient poser leurs questions et trouver des réponses. Ceci est d'autant plus important que la question du changement climatique nécessite parfois d'évoquer la question des valeurs et de prendre en compte des dimensions philosophiques et morales. Les enseignants bénéficieraient probablement beaucoup à être accompagnés et formés à l'éthique et aux controverses.

g. Mesurer les compétences des élèves en fin de cycle

Une appréhension solide des enjeux liés au développement durable suppose non seulement de comprendre les phénomènes scientifiques mais aussi de développer progressivement une vision systémique de ces enjeux. Cela exige que les élèves aient pu acquérir à la fin de leur scolarité des notions solides et fondamentales liées à la compréhension du changement climatique et de l'érosion des ressources naturelles. Aujourd'hui, la solidité de cet apprentissage varie beaucoup d'un établissement à l'autre et il est parfois difficile d'avoir une vision claire du niveau de connaissances des élèves sur les questions liées au développement durable lorsqu'ils finissent leur scolarité. Alors que l'éducation au développement durable se généralise, il semble important de mesurer si, au terme de sa scolarité, un éco-délégué / les élèves ont acquis les connaissances indispensables pour comprendre et participer à la transition écologique. Au-delà, il serait important de mesurer si les éco-délégués soient capables de prendre la mesure des risques liés à la perte de biodiversité et au réchauffement climatique, sans pour autant adhérer à une vision effondriste du monde, et en ayant une bonne appréhension des différents leviers pour répondre à ces risques.

h. Le développement durable comme un des critères d'évaluation

Les recteurs comme les chefs d'établissements jouent un rôle clef pour impulser l'éducation au développement durable. Leur implication, leurs encouragements, voire leurs injonctions sont fondamentales pour insuffler une dynamique positive et accélérer le déploiement des éco-délégués et plus largement de projets concrets en faveur du développement durable. Il serait utile que dans les objectifs de performance des recteurs et des chefs d'établissements la question du développement durable soit prise en compte. « Ecologiser » le ministère de l'Education Nationale suppose une cohérence : dès lors que c'est un sujet important, il doit être reflété dans les critères d'évaluation des cadres du ministère. Ainsi par exemple lors des entretiens qui ont lieu chaque année entre les recteurs et le cabinet du ministre, les questions liées au développement durable (projets lancés ou en cours, nombre d'éco-délégués...) devraient formellement faire partie des discussions. Ce serait un signal fort que le sujet de l'éducation au développement durable est une priorité.

i. Elargir aux lycées français de l'étranger

Comme le lycée français du Liban qui témoignait dans le cadre d'un des webinaires, de nombreux lycées français situés à l'étranger ont développé des projets dans le domaine de l'éducation au développement durable. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger va développer un

« pôle Education au Développement Durable » en son sein avec un « référent Education au Développement Durable » par zone qui sera chargé de structurer la politique d'éducation au développement durable et d'accompagner les établissements français dans la labellisation « E3D ». L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger sera soutenue par l'académie de Bordeaux, partenaire de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger depuis de nombreuses années, et par la direction générale de l'enseignement scolaire et l'inspection générale de l'Education nationale en vue de développer une démarche de labellisation « E3D » spécifique au réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger avec un travail d'adaptation des critères. Il est prévu d'inciter à la désignation d'un référent Education au Développement Durable par établissement qui favorisera le recrutement d'élèves éco-délégués, assurera l'animation du groupe et accompagnera les projets proposés par les jeunes.

2. Priorité 2 : Structurer le travail des éco-délégués

a. Mettre en place les conditions de réussite des éco-délégués en établissant un programme de travail et un suivi

Pour que les éco-délégués puissent acquérir les compétences techniques, sociales et transversales liées au développement durable et ainsi maximiser leur apprentissage en tant qu'éco-délégués, il serait utile que leur travail soit plus structuré. Si de nombreux éco-délégués ont souligné qu'ils étaient soutenus et encouragés par leurs professeurs, et que les liens entre eux et leurs professeurs étaient étroits, laissant percevoir une relation de confiance très propice à des projets épanouissants pour les éco-délégués, certains ont regretté le fait qu'ils se retrouvaient parfois pas aussi encadrés qu'ils le souhaiteraient ou que les projets qu'ils lançaient en début d'année n'avaient pu pleinement voir le jour. Cela est dû au fait que leurs enseignants ont beaucoup de travail et qu'ils n'ont pas accès à des ressources humaines et/ou financières pour faire face à la surcharge de travail importante que représente l'encadrement d'éco-délégués. Beaucoup agissent avec passion, prenant ainsi sur leur temps libre pour travailler avec des éco-délégués.

A cela se superpose le fait que les emplois du temps des éco-délégués leur permettent rarement de pouvoir travailler en groupe avec des élèves d'autres classes ou d'autres niveaux, et que leurs professeurs sont déjà très sollicités par ailleurs, ne pouvant consacrer autant de temps qu'ils le souhaiteraient aux projets des éco-délégués. Ainsi de nombreux élèves qui ont fait le choix de l'engagement se disent parfois un peu déçus, voire un peu amers, parce qu'ils ont le sentiment de

ne pouvoir mener à leur terme leurs projets. Certains regrettent également qu'il y ait rarement une « passation » des projets d'une classe à l'autre.

Des exemples de travail entre différents niveaux de classes voire en inter-degrés ont été montrés au cours des webinaires. Une des solutions avancées par les éco-délégués serait la mise en place d'un Conseil ou d'un Club, spécifiques aux éco-délégués. Cela leur permettrait de renforcer leur appartenance à une communauté au sein de leur établissement. Ils pourraient ainsi, ensemble, établir des objectifs, mettre en place des dates butoirs, des points de rendez-vous communs, ce qui créerait une émulation collective. Par ailleurs, de tels « Clubs » leur permettraient d'avoir une vraie instance de réunion et de discussion. Interrogés sur le fait que le Conseil Académique de la Vie Lycéenne ou le Conseil Académique de la Vie Collégienne pourraient constituer des espaces d'échanges pour les éco-délégués, ceux-ci se montrent dans l'ensemble relativement peu réceptifs à cette idée. D'après eux, ce sont des cadres trop rigides, qui ne permettent pas de réunir l'ensemble des éco-délégués des établissements, donc peu motivants à leurs yeux.

b. Créer une communauté au sein de leur établissement

Certains éco-délégués ont exprimé leur regret de ne pouvoir bénéficier de l'expérience de leurs aînés. Afin de systématiser l'échange de bonnes pratiques mais également le partage de connaissances et l'acquisition de nouvelles compétences, il pourrait être envisagé de mettre en place un système de mentorat entre élèves. Ce serait une forme d'éducation qui serait plus active et participative.

De nombreux projets menés par les éco-délégués sont l'occasion de mener de nouvelles expériences en matière de gouvernance et de gestion de projets. Par certains aspects, ils constituent un calque miniature de problématiques nationales ou régionales liées au développement durable. Pour permettre aux éco-délégués d'accroître leurs connaissances et leurs compétences, certaines méthodes pourraient être mises à la disposition des éco-délégués. Il pourrait par exemple s'agir d'outils facilitant le débat. Comme sur les sujets liés à la laïcité ou au développement de l'esprit critique (développés par exemple par le Moutard). La participation des éco-délégués à de tels débats pourrait permettre d'encourager des réflexions innovantes et des confrontations avec des experts externes, soudant ainsi la communauté des éco-délégués et leur donnant les clés pour s'adresser et entraîner dans la dynamique du développement durable d'autres élèves.

c. Créer une communauté au-delà de leur établissement

Beaucoup d'éco-délégués ont regretté le fait qu'ils se sentent parfois isolés de leurs pairs. Ils ont parfois l'impression de devoir « ré-inventer la poudre », lancer des initiatives et rencontrer potentiellement les mêmes obstacles que d'autres avant eux. Afin d'agir le plus efficacement possible et d'échanger entre eux, ils ont émis le souhait que soit mis en place un espace d'échanges avec leurs homologues d'autres établissements, au-delà même des frontières de leur rectorat. Ils nous ont expliqué vouloir apprendre les uns des autres, identifier les bonnes initiatives qui pourraient éventuellement être répliquables et tout simplement avoir le sentiment de faire partie d'une communauté qui partage les mêmes valeurs et qui est unie par la même volonté d'agir en faveur de l'environnement. Pour cela, de nombreux éco-délégués ont suggéré que soit mis en place l'équivalent d'un réseau d'éco-délégués, non seulement au sein du même établissement comme mentionné précédemment, mais également au sein d'une même ville et/ou d'une même académie. Certaines régions académiques ont mis en place ou sont en train de mettre en place un conseil ou un parlement académique des éco-délégués. Cela peut aussi se penser à l'échelle d'un bassin ou d'un département.

Si les conditions sanitaires le permettent, ils aimeraient par exemple pouvoir se rencontrer une fois par an lors d'un événement national, ou a minima régional. Ce pourrait être l'occasion pour eux non seulement d'échanger sur leurs expériences, mais également d'aller plus loin dans leur démarche de collaboration. Par exemple, en lançant ensemble des actions en faveur de l'environnement, comme une marche pour ramasser les déchets, la visite d'une exposition ou d'un laboratoire scientifique... Les échanges avec les éco-délégués ont montré que ces initiatives sont fréquentes et extrêmement instructives, elles mériteraient d'être encore davantage développées et mutualisées.

Ils souhaiteraient également qu'une plateforme en ligne puisse leur permettre de partager des informations. Ils ont également exprimé leur satisfaction de pouvoir échanger via des webinaires en ligne, qui peuvent se substituer à des rencontres « en présentiel » et qui constituent un canal intéressant d'échanges d'informations. Dans le même esprit, beaucoup ont salué le lancement du prix national de l'action éco-déléguée de l'année, qui fera l'objet de remises de prix académiques et nationaux et leur permettra de voir ce que font les éco-délégués d'autres établissements tout en créant un sentiment d'appartenance à une communauté qui s'épaulent.

d. S'assurer que ce ne soit pas que l'affaire des filles, mais bien l'affaire de tous

Aujourd'hui, de nombreux éco-délégués sont de sexe féminin. Il semblerait qu'il y ait un nombre croissant de jeunes-filles qui sont éco-délégués ou qui désirent le devenir. Si on peut se réjouir que des jeunes-filles n'hésitent pas à prendre des responsabilités et à mener des initiatives, il ne faudrait pas que la transition écologique devienne l'affaire des femmes, plutôt que l'affaire de tous. Une étude sociologique sur la participation aux actions pour le climat (datant d'avril 2019) montre que les femmes sont très majoritaires dans les mobilisations en faveur du climat (64 % des personnes interrogées étaient des femmes). Il pourrait être utile d'envisager instaurer une parité dans les binômes d'éco-délégués. Cela nous semble d'autant plus important que certaines des initiatives ou des éco-gestes effectués par les éco-délégués pourraient être perçus comme enfermant les jeunes-filles dans des stéréotypes de genre : par exemple, le tri des déchets, le ramassage des mégots, la lutte contre le gaspillage alimentaire, éteindre les lumières, vérifier qu'en hiver les fenêtres sont fermées et que les radiateurs sont bien réglés, etc. pourraient résonner avec un imaginaire machiste en pouvant être perçues comme des tâches ménagères plutôt que des gestes en faveur de l'environnement, ou en créant une confusion entre les deux. Ainsi, il nous semble primordial de veiller à ce que l'écologie à l'école soit autant l'affaire des garçons que des filles. Un levier utile serait de rendre plus visible l'importance de la formation scientifique pour s'approprier les enjeux du Développement Durable. C'est la spécificité de l'éducation au développement durable, une éducation par nature transversale, que de combiner des savoirs scientifiques construits et maîtrisés et des actions concrètes (dont il est important de s'approprier les enjeux et d'envisager les impacts, ce qui mobilise des connaissances et compétences).

e. Permettre aux éco-délégués d'évaluer l'impact de leurs projets

Dans le but de crédibiliser la démarche des éco-délégués, il serait très bénéfique qu'ils puissent avoir accès à des outils pour évaluer l'impact de leurs actions sur l'environnement. Cela participerait à la crédibilisation de leur démarche, et même à la défense de leurs actions face à certaines critiques qui pourraient saper la bonne volonté des éco-délégués. Face à l'attitude de déni (négation du changement climatique et donc le refus de changer son mode de vie) ou d'angoisse (perspective de chaos mondial dû au réchauffement climatique qui provoquerait un effondrement de nos systèmes sociaux et économiques), il est indispensable de prouver qu'agir a un impact positif, et que l'action permet concrètement de réduire les gaz à effet de serre ou la consommation de ressources naturelles. Mesurer l'impact de l'action des éco-délégués permettrait aussi de crédibiliser la démarche. L'écologie n'est pas une activité ludique comme une autre. c'est au

contraire une science. Ainsi sur le fond comme sur la méthode, il est indispensable d'avoir une approche rigoureuse. Cela permet également d'éviter l'écueil d'une approche principalement moralisatrice de l'écologie. Il pourrait être envisagé que soit mis en place des « boîtes à outils », ou « kits de mesure d'impact » pour certaines actions clefs. Ceux-ci pourraient être élaborés avec le soutien du Ministère de la Transition Ecologique ou avec ses agences telles que l'Agence de la Transition Ecologie (ADEME) qui possède d'importantes bases de données et qui a créé des méthodologies rigoureuses de calculs d'impact carbone. Certains outils existent déjà, il s'agit surtout de veiller à ce qu'ils s'insèrent dans l'approche pédagogique et les enseignements afin qu'ils aient bien une valeur ajoutée pédagogique.

f. Valoriser le rôle des « référents Education au Développement Durable »

La circulaire de septembre 2020 rappelle qu'il est souhaitable de désigner un « référent Education au Développement Durable » parmi le personnel (enseignant ou de direction) dans les établissements du secondaire. Le référent Education au Développement Durable joue un rôle essentiel : coordination de l'élection des éco-délégués dans les classes, animation du groupe des éco-délégués, accompagnement des projets.

Les webinaires ont montré que ces référents Education au Développement Durable ont une importante plus-value dans les établissements : développement d'une culture commune, lancement de projets collectifs, accompagnement des élèves éco-délégués dans l'articulation avec la gestion de l'établissement, animation de la démarche « E3D » pour transformer l'établissement en profondeur. Cela représente un investissement de plusieurs heures par semaine comme cela a été souligné dans le cadre des webinaires. Ce rôle doit être mieux connu, reconnu et valorisé. Et les établissements qui n'ont pas encore désigné leur référent Education au Développement Durable doivent se sentir encouragés à le faire.

3. Priorité 3 : Développer et structurer des partenariats avec trois types d'acteurs clefs

a. Les collectivités territoriales

La compréhension des dimensions locales du changement climatique est essentielle à l'engagement en faveur de l'action climatique. Dans la mesure du possible, les établissements scolaires et l'environnement urbain ou rural dans lequel ils sont situés devraient être utilisés comme des terrains d'expérimentation de façon plus systématique. Apprendre d'un point de vue théorique, accroître les connaissances scientifiques des éco-délégués est fondamentalement important. Mais apprendre par l'action l'est tout autant. C'est inhérent à la démarche même des éco-délégués. Être éco-délégué doit devenir une expérience pour apprendre à devenir un acteur d'un monde durable. Pour cela, les connaissances acquises par les éco-délégués et leurs expériences ne peuvent venir uniquement de leurs professeurs et de leur établissement scolaire. La construction de connaissances passe par la collaboration des établissements avec les institutions et organisations du territoire sur lequel ils sont implantés. En identifiant les effets qu'a déjà ou que pourrait avoir le réchauffement climatique sur la communauté qui les entoure, et en participant à la construction d'une réponse à ces derniers, les éco-délégués peuvent s'engager dans un travail de production commune et d'accompagnement des transformations du territoire où se situe leur établissement.

En France, les aires marines éducatives sont un exemple remarquable de ce type de démarche partenariale et territoriale. Elles permettent aux élèves et à leurs enseignants de gérer de manière participative une zone maritime littorale de petite taille. Cette démarche pédagogique et écocitoyenne a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du milieu marin mais également de découvrir ses acteurs. En « s'appropriant » une petite zone maritime littorale dont ils vont orchestrer la gestion participative, les élèves de CMI à la 3ème développent avec leur enseignant un projet de connaissance et de protection du milieu littoral et marin. Les élèves participent à la mise en place d'un conseil des enfants pour la mer, la réalisation d'un état des lieux du site, l'acquisition de connaissances, la réflexion autour des enjeux et des objectifs de leur aire marine éducative, la mise en place d'actions.

Ailleurs dans le monde, de telles démarches ont montré tout leur potentiel pédagogique. Il existe par exemple aux Etats-Unis un programme éducatif centré sur l'adaptation au changement climatique au niveau local (le « Maryland and Delaware Climate Change Education, Assessment, and Research Project »). Cette zone des Etats-Unis est menacée par l'élévation du niveau de la mer. Tous les élèves de la région étudient le phénomène du réchauffement climatique au cours d'activités scolaires et participent à des programmes d'observation de la nature, dans le but de

participer à l'élaboration de solutions au niveau communautaire. Ainsi, les problèmes deviennent concrets pour les élèves et ils se sentent directement impliqués dans un projet de lutte contre le réchauffement climatique qui touche leur communauté. Les collectivités locales participent activement à ce projet et collaborent à l'émergence de solutions communes. En France, certaines initiatives vont dans le même sens.

Les Régions, les Départements et les villes jouent déjà un rôle actif dans l'éducation au développement durable. Leurs collaborations avec des établissements publics sont nombreuses et très variées. Afin d'en accroître la portée, de généraliser ces collaborations et d'accroître le partage des ressources humaines et financières avec les établissements scolaires, il pourrait être utile de signer un accord formel sur la question spécifique de l'éducation au développement durable avec l'AMF, l'ARF et l'ADF, ainsi qu'avec le ministère de la cohésion des territoires. Il s'agirait d'encourager et surtout de systématiser le déploiement de projets concrets et locaux auxquels les éco-délégués pourraient prendre part et d'encourager la mise à disposition de moyens en faveur de tels projets. Cet accord pourrait cibler en priorité des projets prospectifs et s'inspirer des travaux de Bruno Latour, en prenant la forme d'enquêtes pour identifier les enjeux d'avenir d'un territoire. Un tel accord pourrait également permettre d'articuler les différents types de partenariats qui existent entre les collectivités et les établissements scolaires et de clarifier le foisonnement de labels et d'initiatives existantes.

b. Le Ministère de la Transition Ecologique et ses agences

Les liens entre le Ministère de la Transition Ecologique et le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, pourraient être renforcés. Il existe une complémentarité « de fait » entre ces deux ministères, le premier possédant une expertise technique et un très grand nombre de ressources, et le second une expertise en matière de pédagogie. Or dans les faits, s'il existe des liens entre ces deux ministères, ils sont plutôt *ad hoc* et varient grandement d'un rectorat à l'autre.

Par ailleurs, il serait utile de renforcer les liens qui existent déjà entre les administrations centrales de ces deux ministères. Les deux ministres pourraient envoyer un signal en encourageant leurs équipes en signant une Convention comprenant deux ou trois objectifs clairs et atteignables sur lesquels les deux administrations doivent rendre des comptes à leurs ministres. Il faut impulser la collaboration.

Sur le terrain, plus près des établissements scolaires, les directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et les Recteurs, travaillent ensemble de façon variable d'une académie à l'autre. Des exemples de coopération tout à fait remarquables existent, tels que les

Aires Marines Educatives et Aires Terrestres Educatives développées par le Ministère de la Transition Ecologique, le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, le Ministère des Outre-Mer, avec l'appui de l'Office français de la biodiversité, réunis au sein d'un comité de pilotage national. Celui-ci se décline désormais en groupes régionaux aires éducatives, mis en place en 2020, copilotés par les rectorats et les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement avec l'appui des directions régionales de l'Office Français de la Biodiversité. Un courrier conjoint des deux ministères et de l'Office Français de la Biodiversité vient d'être adressé aux recteurs et aux Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pour mobiliser ces groupes régionaux aires éducatives en vue de la période de labellisation de nouvelles aires éducatives qui s'ouvre. Par ailleurs, d'autres collaborations se sont établies au gré du volontarisme de recteurs, d'inspecteurs, de professeurs ou de personnels des Agences et des services du Ministère de la Transition Ecologique. Il serait utile de les systématiser davantage et de pérenniser ces coopérations.

c. Les associations

En tant qu'éducation transversale, l'éducation au développement durable soulève d'importantes questions épistémologiques. Cette éducation ne se rattache pas à une discipline spécifique, elle n'a pas non plus de programme scolaire spécifique. Ainsi, l'éducation au développement durable repose beaucoup sur les convictions, la passion, voire le militantisme d'un enseignant ou d'un intervenant externe. De plus, les phénomènes liés au réchauffement climatique et à l'érosion de la biodiversité sont si complexes et sont si sujets à des controverses, qu'il peut devenir particulièrement compliqué pour les enseignants de se constituer une vision rigoureuse scientifiquement et raisonnée sur ces questions. Ainsi, il pourrait être utile, voire indispensable, de guider les enseignants dans l'identification de partenaires et de ressources pertinentes. Certaines associations dites « environnementales » ont parfois une approche plus militante que scientifique en s'attachant parfois à défendre des opinions plutôt que des faits. Certaines vont même jusqu'à faire la promotion d'une approche ouvertement « anti-science » (climatoscepticisme, ou à l'inverse effondrissement/collapsologie). De plus, il existe un très grand nombre d'associations. Face à cela, certains enseignants se disent un peu démunis pour identifier les meilleurs partenaires associatifs.

Le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports pourrait proposer une labellisation des associations afin d'aiguiller les professeurs dans leurs choix en identifiant précisément les acteurs en présence et leurs discours potentiellement moralisateurs ou idéologiques. Il existe déjà un dispositif d'agrément des associations au niveau national et au niveau académique. En complément, afin d'aiguiller les chefs d'établissement et professeurs dans leurs

choix, il serait utile de rédiger une charte ou un référentiel, ainsi qu'une base de données rappelant les partenariats existants et une liste indicative d'associations dont l'approche est rigoureuse en matière d'éducation au développement durable.

Enfin, face à l'avalanche de ressources documentaires, il est parfois difficile pour les enseignants d'identifier les plus qualitatives et rigoureuses. Ainsi, en mettant en lumière les associations les plus rigoureuses, le Ministère aiderait les professeurs à identifier les sources fiables.

VI. Conclusion

L'année 2019 a été marquée par d'importantes mobilisations de jeunes et d'étudiants en faveur d'un plus grand respect de l'environnement. Parmi leurs nombreuses demandes, figuraient le renforcement de l'éducation au développement durable au sein de l'Ecole.

Au mois de juin 2019, sur les recommandations des élus du Conseil National de la Vie Lycéenne, le Ministère s'est engagé sur huit mesures d'accompagnement et d'actions pour le climat et l'éducation au développement durable. L'une d'entre elles portait sur la généralisation du dispositif éducatif « éco-délégués » comprenant un binôme d'éco-délégués par collège et par lycée, avec l'objectif que soient élus 20 000 éco-délégués en 2020.

A la rentrée 2020, la crise sanitaire était toujours aiguë en France. Dans ce contexte, le risque était grand que la dynamique autour de l'éducation au développement durable soit ralentie – en raison notamment des contraintes liées aux gestes barrières et aux confinements. Malgré ce contexte, le Ministre de l'Education Nationale a souhaité maintenir une dynamique forte sur le sujet de l'éducation au développement durable. C'est pourquoi, aux côtés de membre de son cabinet et de son administration, il m'a chargée d'animer et d'accompagner le déploiement du dispositif d'éco-délégués, ainsi que le travail sur la structuration des bases scientifiques de l'éducation au développement durable. Ainsi des séminaires rassemblant parfois plusieurs centaines d'éco-délégués ont été organisés chaque semaine, de même que des réunions de travail avec l'ensemble des Recteurs et des groupes de référents éducation au développement durable, ainsi qu'avec des scientifiques et des chercheurs.

A la demande du ministre, ce rapport est principalement centré sur des propositions concrètes visant à renforcer l'impact positif du dispositif éducatif des éco-délégués. Il est apparu que le dispositif des éco-délégués était fédérateur et mobilisateur en faveur d'un plus grand respect de l'environnement. De nombreuses initiatives et projets ont pu voir le jour à travers la France. Les échanges et séminaires organisés avec des éco-délégués ont montrés que ce dispositif permet aux élèves d'acquérir non seulement des connaissances scientifiques et techniques, mais également des compétences indispensables au 21^{ème} siècle. Alors que le dispositif des éco-délégués continue à se généraliser, trois grandes priorités se dégagent suite à la mission : (1) écologiser le ministère de l'Education Nationale en mettant les éco-délégués au cœur du dispositif d'éducation au développement durable (en intégrant pleinement l'écologie comme faisant partie des valeurs de la République, en donnant une place plus importante à l'observation, en permettant aux éco-délégués de lancer des projets qui vont au-delà des « éco-gestes » ou encore en offrant aux enseignants des dispositifs « souples » de formation) ; (2) structurer le travail des éco-délégués (en mettant en

place les conditions de réussite des éco-délégués avec l'établissement d'un programme de travail et d'un suivi, en créer une communauté au sein et au-delà de leur établissement, en s'assurant que ce ne soit pas que l'affaire des filles, mais bien l'affaire de tous, en permettant aux éco-délégués d'évaluer l'impact de leurs projets ou encore en valorisant le rôle des « référents Education au Développement Durable » ; et (3) développer et structurer des partenariats avec les collectivités locales, le ministère de la Transition Ecologique et les associations/organisations non-gouvernementales.

La Loi Climat et Résilience, ainsi que le Grenelle de l'Education renforcent encore l'importance accordée à cette éducation transversale et systémique souhaitée par de nombreux élèves et leurs parents, ainsi que de nombreux professeurs. Il est d'autant plus important de continuer à déployer et à améliorer le dispositif des éco-délégués que les préoccupations environnementales peuvent accroître les divisions françaises aussi bien entre les zones urbaines et rurales, qu'entre les enfants de parents issus des catégories socio-professionnelles supérieures et les autres.

VII. Annexes

Annexe I : Personnes rencontrées

- La liste des personnes rencontrées dans le cadre de la mission parlementaire (ci-dessous) n'est pas exhaustive. La liste vise à donner un aperçu de la diversité des personnes rencontrées.
- Certaines personnes ont été vues à plusieurs reprises, mais leur nom n'est mentionné qu'une fois.
- Certains rendez-vous (non mentionnés ci-dessous) ont dû être annulés en raison des deux périodes de confinement qui se sont succédées durant la mission parlementaire.

Nom	Organisation
Karim Benmiloud	Recteur Clermont-Ferrand
Muller	Recteur Amiens
Bernard Beigner	Recteur Aix-Marseille
Anne Bisagni-Faure	Recteur Bordeaux
Julie Benetti	Recteur Corse
Helène Insel	Recteur Grenoble
Anne Laude	Recteur Limoges
Nathalie Albert-Moretti	Recteur Dijon
Valerie Cabuil	Recteur Lille
Jean-Michel Huart	Recteur Nancy
Daniel Auverlot	Recteur Créteil
Bénédicte Robert	Recteur Poitiers
Elisabeth Laporte	Recteur Strasbourg
Sophie Bejan	Recteur Montpellier
Jean-François Chanet	Recteur Besançon

Olivier Brandouy	Recteur Reims
Katia Beguin	Recteur Orleans-Tours
William Marois	Recteur Nantes
Richard Laganier	Recteur Nice
Chantal Manes-Bonnisseau	Recteur La Réunion
Pascal Jan	Recteur Martinique
Jean-Pierre Tegon	Recteur Saint-Pierre & Miquelon
Alain Ayong-Le Kama	Recteur Guyane
Olivier Dugrip	Recteur Lyon
Christophe Kerrero	Recteur Paris (Sorbonne)
Christine Gavini-Chevet	Recteur Caen (Normandie)
Ch. Gangloff-Ziegler	Recteur Guadeloupe
Emmanuel Ethis	Recteur Rennes
Philippe Lacombe	Vice-recteur Polynésie
Mostafa Fourar	Recteur Toulouse
Charline Avenel	Recteur Versailles
Gilles Halbout	Recteur Mayotte
Roxana Maracineanu	Ministre déléguée auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée des Sports
Sarah El Hairy	Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la Jeunesse et de l'Engagement
Barbara Pompili	Ministre de la Transition Ecologique

Elisabeth Moreno	Ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances
Stanislas Dehaene	Mathématicien, psychologue cognitif et neuroscientifique Président, Conseil Scientifique de l'Education Nationale
Jean-Michel Blanquer	Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports
Nelson Vallejo-Gomez	Secrétaire Général, Conseil Scientifique de l'Education Nationale
Éric Guilyardi	directeur de recherches au CNRS et membre du Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentation et approches numériques à Sorbonne Université
Monique Dupuis	Inspectrice générale de l'éducation nationale
Coralie Noël	Haut fonctionnaire au développement durable, Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports
Samuel Cazenave	Conseiller en charge de l'Éducation au développement durable, Cabinet du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire
Constance Jacquin	Conseillère, Cheffe du Pôle parlementaire, Cabinet du Ministre de l'Education Nationale
Richard Senghor	Conseiller spécial, Cabinet du Ministre de l'Education Nationale

Xavier Chinaud	Conseiller auprès du ministre, en charge des relations avec les élus locaux et les collectivités, Cabinet du Ministre de l'Education Nationale
Thierry Ledroit	Directeur du cabinet, Cabinet du Ministre de l'Education Nationale
Gilles Boeuf	Biologiste, Professeur à l'université Pierre-et-Marie-Curie, Sorbonne Université
Anne-Françoise Gibert	Institut Français de l'Education
Corine Pelluchon	philosophe, professeure à l'Université Gustave Eiffel
Serge Planton	Climatologue
Marc-André Selosse	Biologiste
Eric Mechoulan	Professeur
Christophe Brunelle	Délégué national à la Vie Lycéenne et Collégienne, Ministère de l'Education Nationale
Édouard Geffray	Directeur général de l'Enseignement Scolaire, Ministère de l'Education Nationale
Géraldine Dolleans	Directrice de cabinet du directeur général de l'enseignement scolaire, Ministère de l'Education Nationale
Souâd Ayada	Présidente, Conseil supérieur des programmes
Céline Calvez	Députée, Hauts de Seine
Philippe Chalumeau	Député, Indre-et-Loire
Julien Borowczyk	Député, Loire
Lucie Basch	Fondatrice, TooGoodToGo
Arnaud Schwartz	président France Nature Environnement

Frédérique Resche-Rigon	Responsable des questions d'Education & Sensibilisation à l'Environnement à la Nature
Rachel Louiset	Coordinatrice, Education & Sensibilisation à l'Environnement à la Nature
Frédéric Touchet	Fondateur, Le Moutard
Julien Dossier	Fondateur, Quattrolibri (La Fresque de la renaissance écologique)
Henri Landes	Co-fondateur, Landestini
Jean-Luc Angot	Inspecteur général santé publique vétérinaire
Hamid Oumoussa	Président, Fédération Nationale de la pêche en France
Véronique Dobigny	Responsable du développement durable
Ilana Cicurel	Députée Européenne
Thomas Lesueur	Commissaire Général au développement durable, délégué interministériel au développement durable
Edwige Duclay	Adjointe au chef de la délégation au développement durable, Ministère de la transition écologique
Martin Bortzmeyer	Chef de la Délégation au développement durable, Ministère de la Transition écologique et solidaire
Alexandre Iaschine	Délégué Général, Fondation de la Mer
Yves Blein	Député du Rhône
Franck Courchamp	Ecologue et chercheur au CNRS
Béatrice Gille	Directrice, Conseil d'évaluation de l'école, Ministère de l'Education Nationale
Baptiste Perrissin-Fabert	Economiste

Florence Provendier	Députée, Hauts de Seine
Arnaud Leroy	Président, Ademe
Marine Braud	Conseillère Société civile et Convention citoyenne pour le climat, Cabinet de la Ministre de la Transition écologique
Florence Drouy	Chargée de mission leviers et méthodes de la transition écologique et solidaire, Ministère de la Transition écologique
Gwenaël Roudaut	Chef de département, Transformation pour les Objectifs de développement durable, Ministère de la Transition écologique
Valérie Masson-Delmotte	Paléoclimatologue
Emmanuelle Périé-Bardout	Co-initiatrice et co-directrice des expéditions Under The Pole
David Guillerme	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), chef de mission académique EDD, académie de Rennes
Myriam Aubry	Inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale (IA-IPR) de physique-chimie, cheffe de la mission académique EDD, académie d'Amiens
Pierre-Olivier Thébault	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional, co-chef de mission académique EDD, académie d'Aix-Marseille
Nathalie Topalian	Inspectrice de l'éducation nationale, co-cheffe de mission académique EDD, académie d'Aix-Marseille
Christine Monnin	Déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne (DAVL), académie de Besançon

Karen Delarbre	Inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale (IA-IPR), académie de Besançon
Paul-Luc-Marie Estavoyer	Inspecteur de l'éducation nationale (IEN), académie de Besançon
Sophie Pons	Inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale (IA-IPR), cheffe de mission académique EDD, académie de Créteil
Michel Ballouard	Délégué académique à la vie lycéenne (DAVL), académie de Créteil
Paul Germain	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), chef de mission académique EDD, académie de Dijon
Pascale Goutagny	Inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale (IA-IPR), cheffe de mission académique, académie de Dijon
Julien Antoine	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), chef de mission académique EDD, académie de Guadeloupe
Sonia Montout	Chargée de mission EDD, académie de Guadeloupe
Myriam Charlosse	Inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale (IA-IPR), cheffe de mission EDD pour le 2nd degré, académie de Guyane
Marie-Line Roseaulin	Inspectrice de l'éducation nationale (IEN), circonscription Cayenne 2 - Roura en charge de l'EDD 1er degré, académie de Guyane
Valérie Dedieu	Doyenne des inspecteurs du 2nd degré, académie de Guyane
Murielle Nugent	Chargée de mission EDD 2nd degré, académie de Guyane
Eric Piquet	Chargé de mission EDD 2nd degré, académie de Guyane

Fabrice Sorba	Inspecteur de l'éducation nationale (IEN), coordination académique EDD, académie de La Réunion
Emmanuel Ménard	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), coordination académique EDD, académie de La Réunion
Philippe Vandecasteele	Chargé de mission EDD, coordination académique EDD, académie de La Réunion
Florence Godard	Inspectrice d'académie – Inspectrice pédagogique régionale en charge de la dimension pédagogique du Plan Chlordécone IV, académie de la Martinique
Frédérique Hannequin	Inspectrice d'académie – Inspectrice pédagogique régionale, cheffe de mission académique EDD, académie de Martinique
Béatrice Cheutin	Doyenne des inspecteurs de l'éducation nationale 2 nd degré, cheffe de mission académique EDD, académie de Montpellier
Caroline Roullier	Déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne (DAVL), académie de Montpellier
Nathalie Dupré	Inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale (IA-IPR), cheffe de mission EDD, académie de Nantes
Stéphane Aubriot	Inspecteur de l'éducation nationale (IEN), chef de mission EDD, académie de Nantes
Béatrice Lecourt-Capdeville	Inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale (IA-IPR), cheffe de mission EDD, académie de Nice
Jean-Marc Noaille	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), chef de mission académique EDD, académie de Nice
Jean-Marc Vallée	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), chef de mission académique EDD, académie d'Orléans-Tours
Sylvain André	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), chef de mission académique EDD, académie d'Orléans-Tours
Mélanie Perrin	Inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régional (IA-IPR), cheffe de mission académique EDD, académie d'Orléans-Tours
Laurent Marien	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), chef de mission académique EDD, académie de Poitiers
Christophe Escartin	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), chef de mission académique EDD, académie de Toulouse

François Bacon	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), chef de mission académique EDD, académie de Toulouse
Bruno Forestier	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), chef de mission académique EDD, académie de Bordeaux
Muriel Dagens	Coordinatrice académique adjointe pour l'EDD, académie de Bordeaux
Florence Prost	Inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régional (IA-IPR), cheffe de mission académique EDD, académie de Clermont-Ferrand
Delphine Pailler	Inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régional (IA-IPR), cheffe de mission académique EDD, académie de Clermont-Ferrand
Maryline Dewavrin-Farry	Inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régional (IA-IPR), cheffe de mission académique EDD, académie de Clermont-Ferrand
Bernard Capelli	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), chef de mission académique EDD, académie de Corse
Pascal Boyries	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), chef de mission académique EDD, académie de Grenoble
Nicolas Grevet	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), chef de mission académique EDD, académie de Lille
Joel Surig	Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN) du Pas-de-Calais, académie de Lille
Thouraya Abdellatif	Directrice académique adjointe des services de l'Education nationale (DAASEN) du Pas-de-Calais, académie de Lille
M. Importuno	Chargé de mission EDD, académie de Lille
Josiane Levy	Inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régional (IA-IPR), cheffe de mission académique EDD, académie de Limoges
Sylvain Gland	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), chef de mission académique EDD, académie de Strasbourg
Philippe Meyer	Député, Bas-Rhin

Annexe 2 : Webinaires avec les éco-délégués

Initialement, il était prévu un déplacement dans chaque rectorat afin d'y animer des échanges avec des éco-délégués, professeurs, inspecteurs, et référents éducation au développement durable. Les conditions sanitaires (dont deux confinements) ont rendues impossibles de tels déplacements. Il a donc été décidé d'organiser des webinaires : des réunions virtuelles. Cela a néanmoins permis de rassembler de très nombreux éco-délégués (entre 100 et 1000 élèves par webinaire) grâce à l'utilisation d'outils numériques.

Les webinaires ont pour objectif de (1) maintenir une dynamique autour de la généralisation du dispositif éducatif des éco-délégués dans le contexte de crise sanitaire ; et (2) mettre en valeur les référents et les chefs de mission Education au Développement Durable, ainsi que les professeurs qui déploient en une grande énergie en faveur de cette éducation et des éco-délégués ; (3) permettre aux éco-délégués de s'exprimer afin de récolter leurs demandes et suggestions ; et (4) identifier les meilleures initiatives et pratiques dans le but de les généraliser.

Chaque webinaire a réuni des élèves issus d'établissements représentatifs de la diversité sociologique de chaque rectorat. Il ne s'agissait pas de travailler avec les meilleurs, mais bien avec tous.

En moyenne, les webinaires se déroulaient durant deux heures, afin de s'adapter au mieux aux emplois du temps contraints des professeurs et des élèves. Cependant, il est souvent arrivé que ces webinaires durent une heure de plus, voire plus longuement encore, tant les discussions étaient riches.

NB : ne sont détaillées ci-dessous qu'exclusivement les webinaires avec des éco-délégués. Certaines réunions et événements importants dans le cadre de la mission (comme par exemple le « Forum annuel des ressources pour l'éducation au développement durable FOREDD 2021 » ou encore les réunions des directeurs d'administration centrale présidée par le ministre de l'Education nationale) ne sont pas listées.

- Webinaire avec le rectorat et les éco-délégués de l'académie de Créteil
- Webinaire avec le rectorat et les éco-délégués de l'académie d'Orléans-Tours
- Webinaire avec le rectorat et les éco-délégués de l'académie de Poitiers
- Webinaire avec le rectorat et les éco-délégués de l'académie de Lille

- Webinaire avec le rectorat et les éco-délégués de l'académie de Limoges
- Webinaire avec le rectorat et les éco-délégués de l'académie de Guadeloupe
- Webinaire avec le rectorat et les éco-délégués de l'académie de La Réunion
- Webinaire avec le rectorat et les éco-délégués de l'académie de Nantes
- Webinaire avec le rectorat et les éco-délégués de l'académie de Strasbourg
- Webinaire avec le rectorat et les éco-délégués de l'académie de Corse
- Webinaire avec le rectorat et les éco-délégués de l'académie de Nice
- Webinaire avec le rectorat et les éco-délégués de l'académie d'Aix-Marseille
- Webinaire avec le rectorat et les éco-délégués de l'académie d'Amiens
- Webinaire avec le rectorat et les éco-délégués de l'académie de Montpellier
- Webinaire avec le rectorat et les éco-délégués de l'académie de Besançon
- Webinaire avec le rectorat et les éco-délégués de l'académie de Dijon
- Webinaire avec le rectorat et les éco-délégués de l'académie de Guyane
- Webinaire avec le rectorat et les éco-délégués de l'académie de Toulouse

- Webinaire avec le rectorat et les éco-délégués de l'académie de Clermont-Ferrand
- Webinaire avec le rectorat et les éco-délégués de l'académie de Lyon
- Webinaire avec le rectorat et les éco-délégués de l'académie de Bordeaux

Annexe 3 : Exemple d'un webinaire avec des éco-délégués

CONDUCTEUR MASTER CLASS ECO-DELEGUES

9 mars 16h – 18h

Animation : Cheffe de la mission académique EDD

Modération du chat : DAVL

16h	Ouverture par Monsieur le Recteur Daniel Auverlot	3 min
16h03	Intervention de Mme Brune Poirson : la mission parlementaire EDD	3 min
16h20	S'engager comme éco-délégué ? <i>vidéo des éco-délégués du collège Louis Braille à Esbly</i>	4 min
16h40	Les éco-délégués dans une démarche globale E3D d'établissement : témoignage <i>Lycée Jacques Brel à La Courneuve E3D niv 3 (5 min) – vivre l'engagement dans un établissement E3D</i>	5 min
16h40	Echanges – questions du chat	5 min
16h45	Les éco-délégués dans une dynamique E3D de territoire : témoignage <i>Vidéo de la circonscription de Vincennes (territoire E3D niv 3) : vers une approche territoriale et partenariale partagée (4 min)</i> <i>Témoignage du collège PVC à Champigny sur marne (collège E3D niv 3 et label E3D territoire niv 1) : tisser les liens inter-degré (5 min)</i>	10 min
16h50	Echanges – questions du chat	5 min
16h55	Le rôle du référent EDD dans l'accompagnement des écodélégués dans une dynamique E3D : témoignage <i>Témoignage d'Aline Bohly professeure référente EDD au Lycée Charles de Gaulle à Roissy en brie (5 min)</i> <i>Un exemple de ressource pour former les écodélégués : monter un projet de simulations de négociations onusiennes pour comprendre les enjeux en vivant les situations</i> <i>vidéo présentation de simulation négociations climat du collège de Sucy en Brie (4 min)</i> <i>+ Présentation du kit national Biodiversité (simulation de négociations sur la biodiversité) : 1 slide commentée (2 min – Sophie Pons)</i>	10 min

17h00	Echanges – questions du chat	5 min
17h10	L'engagement des écodélégués académiques : pourquoi ? quels projets ? Florian Chevreau , élève de seconde du lycée Condorcet de La Varenne Maeva Blemyr de Terminale ST2SS d'Henri Sellier de Livry Gargan. Et Michel Ballouard DAVL	5 min
17h30	Echanges – questions du chat	5 min
17h45	Ressources et calendrier académique de l'EDD (Sophie Pons)	3 min
17h50	Clôture par Brune Poirson & Coralie Noel Haut Fonctionnaire au Développement Durable	3 min
18h00 (approximatif)	Fin	

Annexe 4 : Historique du concept d'éco-délégués

Un concept né dans les années 2000 et introduit dans les textes nationaux dans les années 2010

La définition du concept d'éco-délégué est née dans le cadre de l'enseignement agricole en 2003, construite par le comité de pilotage Cadre de vie et développement durable mis en place en 1996 au sein du lycée agricole de Vendôme¹. D'autres établissements scolaires, rattachés au ministère de l'Agriculture ou à celui de l'Education nationale, ont ensuite mis en place des éco-délégués.

La démarche s'est développée au cours des années 2010, d'abord de manière informelle, dans un certain nombre d'établissements de l'Education nationale, en partenariat avec certains partenaires comme Eco-école.

La notion a été officiellement intégrée dans les textes nationaux vers le milieu des années 2010.

Les éco-délégués sont cités dans la circulaire de 2013 consacrée à la démarche globale de développement durable dans les écoles et établissements scolaires (E3D) : « *Les délégués d'élèves (délégués, éco-délégués, représentants du conseil de vie lycéenne, etc.) sont des relais essentiels et leur mobilisation peut commencer très en amont* ».

La désignation d'éco-délégués est ensuite explicitement introduite dans la circulaire de 2015 qui s'inscrit dans le contexte de la conférence pour le climat COP 21, circulaire relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018 : « *Pour favoriser la sensibilisation des élèves par les pairs et encourager l'engagement civique des élèves, des « délégués au développement durable » ou « éco-délégués » sont désignés dans tous les établissements scolaires, soit au sein de chaque classe, soit au sein de chaque niveau scolaire* ».

A l'époque, des débats s'étaient tenus sur l'appellation à retenir, entre « délégués au développement durable » et « éco-délégués » ; un certain nombre préféraient la 1^{re} appellation car la 2^e risquait d'être interprétée dans un sens plus « écologique » que « développement durable », mais la 2^e était plus parlante au niveau médiatique.

¹ Les éco-délégués, pour l'implication des élèves en faveur du développement durable. François-Xavier Jacquin. Article dans la Revue Pour. 2008/3. <https://www.cairn.info/revue-pour-2008-3-page-203.htm>

Un coup d'accélérateur en 2019-2020

Les circulaires de 2019 et 2020 ont ensuite donné un grand coup d'accélérateur majeur au développement des éco-délégués, parallèlement à la volonté de mobilisation des jeunes...

En 2019-2020, une nouvelle étape de renforcement a été engagée par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Deux circulaires structurantes ont été publiées. Les circulaires du 27 août 2019 et du 24 septembre 2020 renforcent l'éducation au développement durable et l'inscrivent dans la mise en œuvre de la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 adoptée en septembre 2019.

La circulaire d'août 2019 consacre une rubrique de la circulaire aux éco-délégués : « Généraliser les éco-délégués ». Elle demande que des élèves éco-délégués soient élus dans toutes les classes de collèges et de lycées à partir de la rentrée de septembre 2019 :

« La mobilisation des élèves implique que certains d'entre eux assurent la promotion de comportements respectueux de l'environnement.

A minima, chaque collège et lycée désignera un binôme paritaire d'éco-délégués par établissement dès l'année scolaire 2019-2020, soit 20 000 éco-délégués d'établissement. Ces binômes d'éco-délégués seront élus, au collège et au lycée, parmi les membres volontaires du conseil de vie collégienne/lycéenne, ainsi qu'au sein du conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) et du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL).

Au-delà, chaque établissement est incité à organiser l'élection, dans chaque classe, d'un éco-délégué qui aura pour rôle de promouvoir les comportements respectueux de l'environnement dans sa classe (extinction des lumières, par exemple pendant les récréations ou pauses méridiennes, usage raisonné des chauffages, etc.) et de proposer toute initiative de nature à contribuer à la protection de l'environnement dans son établissement. Cette élection peut utilement intervenir concomitamment aux élections des délégués d'élèves et selon les mêmes modalités. Alors que les collèges et lycées comprennent près de 250 000 classes, l'effet levier d'une telle initiative est considérable et doit donc être fortement encouragé.

Afin d'encourager ces initiatives synonymes d'économies d'énergie, les établissements communiqueront chaque année aux élèves et à leurs parents un bilan énergétique, révélant les différentes consommations d'eau et d'énergie et leur évolution. Le même type de démarche pourra être utilement engagé en matière de consommation de papier. »

La circulaire de rentrée de septembre 2020 renforce encore l'engagement des élèves en rendant l'élection des éco-délégués obligatoire dans toutes les classes de collège

et de lycée, et en l'encourageant en CM1 et en CM2, dans la rubrique « Agir pour le développement durable » :

« L'année dernière, l'élection des éco-délégués au collège et au lycée a permis une mobilisation des jeunes pour la protection de l'environnement, autour d'une prise de conscience collective et de projets concrets. Cet élan remarquable doit être encore amplifié cette année : l'élection des éco-délégués est désormais obligatoire dans toutes les classes de collège et de lycée, et encouragée en CM1 et en CM2. »

C'est notamment dans le contexte des manifestations des lycéens pour le climat que ces deux circulaires de 2019 et 2020 ont généralisé et très nettement renforcé le rôle des élèves éco-délégués de classe dans les écoles et les établissements scolaires.

Rappelons en effet que dans le cadre du mouvement Fridays for Future, lancé par Greta Thunberg, qui se décline en France par le mouvement Youth for Climate, 500 étudiants s'étaient réunis le 8 février 2019 à l'université de Jussieu pour préparer des grèves pour le climat qui se tiendraient chaque vendredi à partir du 15 février 2019 (la première grève scolaire pour le climat avait été lancée par Greta Thunberg en août 2018 devant le Parlement suédois). Des centaines de lycéens et d'étudiants s'étaient retrouvés pour la première fois le 15 février 2019 devant le ministère de la Transition écologique. Des manifestations ont ensuite été régulièrement organisées le vendredi, dans le cadre de ces « manifestations du vendredi ». Cette démarche s'est poursuivie tout au long de l'année 2019, ponctuée par plusieurs journées de mobilisation internationale. A partir de mars 2020, suite à la situation sanitaire causée par l'épidémie de Covid-19, la mobilisation s'est poursuivie en mode numérique sur les réseaux sociaux.

*

La généralisation des éco-délégués n'a pas été voulue expressément pour cela mais elle répond notamment à ce souhait d'engagement pour le climat qui a alors été exprimé par les jeunes. La généralisation des éco-délégués s'inscrit dans le cadre plus large du renforcement de l'éducation transversale qu'est l'éducation au développement durable, laquelle porte sur les enjeux environnementaux comme sur les enjeux sociaux et économiques et sur les interactions entre ces enjeux.

L'histoire de la naissance du concept d'éco-délégué dans l'enseignement agricole est très intéressante, à un moment où le ministère de l'Education nationale et celui de l'Agriculture s'appêtent à signer ensemble une feuille de route conjointe pour renforcer l'éducation au développement durable, notamment en nouant des échanges entre les éco-délégués de l'Education nationale et les éco-responsables de l'enseignement agricole.

Le débat originel des années 2010 sur l'appellation entre « délégués au développement durable » et « éco-délégués » est également très intéressant car il subsiste encore aujourd'hui une ambiguïté

sur l'interprétation du périmètre des actions confiées aux éco-délégués, parfois très centrées dans certains établissements sur des actions strictement environnementales ne prenant pas en compte tout le spectre du développement durable.

Annexe 5 : Le Conseil scientifique de l'éducation nationale

Aperçu général



La recherche sur les mécanismes d'apprentissage a produit des résultats sans précédent ces vingt dernières années. Ces résultats pourraient aider à relever les défis majeurs de notre système scolaire.

Parmi ces défis, la réduction des inégalités scolaires doit être au cœur de nos préoccupations. En France, le niveau socio-économique des familles a un impact considérable sur la réussite scolaire des élèves. D'où le besoin d'une École avec un double objectif : l'élévation du niveau général et la justice sociale.

C'est pour accélérer cette dynamique que Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a installé, le 10 janvier 2018, le Conseil scientifique de l'éducation nationale.

Composé de chercheurs reconnus issus de différentes disciplines, il a pour mission de mettre les résultats de la recherche, de l'expérimentation et de la comparaison internationale à la portée de tous ; émettre des recommandations pour enrichir la formation initiale et continue des enseignants ainsi que celle des cadres de l'éducation nationale ; évaluer les outils pédagogiques et éducatifs existants et en proposer de nouveaux qui ont fait leur preuve ; contribuer à la diffusion d'une véritable culture de la recherche dans l'ensemble du système éducatif; et enfin, à l'émergence d'un écosystème de recherche appliquée à l'éducation.

Groupe de Travail - Climat, biodiversité et développement durable

L'enseignement des connaissances et enjeux associés au changement climatique et à la préservation de la biodiversité est un défi majeur pour notre système éducatif. Sa mise en œuvre se heurte cependant à plusieurs obstacles :

- son éparpillement entre plusieurs disciplines qui complique la vision large, positive et systémique nécessaire pour former les citoyens de demain, acteurs de la transition écologique ;
- la difficulté pour élèves et professeurs de distinguer entre la place respective des valeurs et des connaissances à propos d'enjeux de société devenus majeurs ;
- un manque d'accompagnement des éco-délégués, professeurs, établissements et inspecteurs, aussi bien au niveau primaire que secondaire.

Le groupe de travail se propose de poser les fondements scientifiques des enseignements portant sur le climat et la biodiversité, dans le cadre de l'éducation au développement durable, proposer des actions concrètes et adaptées à ces différents acteurs, évitant les écueils de l'éco-anxiété, de la morale et du militantisme, et concevoir un système d'évaluation de ces actions.